



remboursement depot de garantie suite divorce

Par kem, le 19/08/2019 à 10:19

Bonjour,

J'avais un appartement en location il y a 10 ans je me suis marié et divorcé (durée du mariage 1 an et demi) j'ai quitté mon ancien appartement. Mon ex a eu l'appartement.

Aujourd'hui je souhaite récupérer ma caution (de + de 800€) et mon ex bailleur me répond cela.

"nous vous informons que le dépôt de garantie est restitué au dernier titulaire du bail quittant le logement"

Merci pour vos retours factuels
Devouement.